

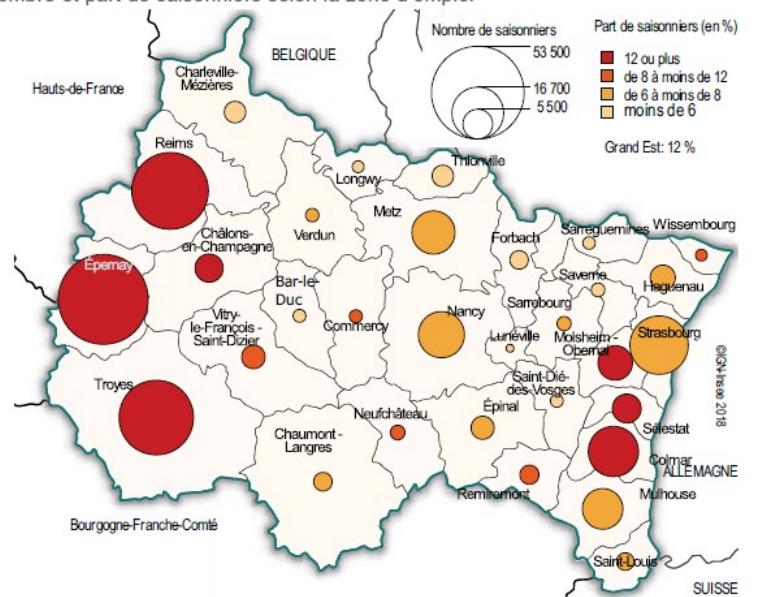
Strasbourg, le 11 décembre 2018

Communiqué de presse

Près d'un contrat salarié sur huit est saisonnier, à majorité dans le secteur agricole

1 Deux contrats champenois sur dix sont saisonniers

Nombre et part de saisonniers selon la zone d'emploi



Champ : salariés saisonniers travaillant uniquement dans la région, hors stagiaires et apprentis, et hors intérim et activités liées à l'enseignement et l'administration.

Sources : Insee, DADS Grand Format 2015 ; MSA 2015.

Les trois quarts des saisonniers sont embauchés à temps complet. Les saisonniers concluent le plus fréquemment un contrat de travail à durée déterminée (CDD) : 43 % des contrats, contre 19 % pour l'ensemble des salariés. Cependant 11 % des saisonniers signent un contrat à durée indéterminée. C'est notamment le cas pour 40 % des saisonniers dans le transport et 37 % dans l'hébergement et la restauration (avec alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées).

Au total, les 262 000 contrats saisonniers correspondent à 17 000 équivalents temps plein (ETP). Les ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière sont majoritaires avec 133 500 contrats. Cependant, en raison des durées courtes, ces contrats ne représentent que 4 240 ETP.

Insee Analyses Grand Est n° 87 – décembre 2018

Publiable le 13 décembre 2018 à 6h00

Contacts presse

Strasbourg

Véronique Heili

03 88 52 40 77

dr67-communication-externe@insee.fr

Reims

Catherine Durand

03 26 48 66 60

dr51-communication-externe@insee.fr

Nos publications : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&categorie=2&collection=7+88+61+34>